

Le CISSS des Laurentides se dit « ouvert » à discuter avec les municipalités



Le 19 avril, plusieurs employés du CISSS des Laurentides ont exprimé leur opposition face aux nouveaux frais de stationnement imposés aux employés et aux usagers du réseau. PHOTO : Courtoisie

25 avril 2017



TARIFICATION DES STATIONNEMENTS

DANS LA FOULÉE DE L'OBLIGATION ÉMISE PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, SELON LAQUELLE LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ DOIVENT FINANCER LES COÛTS INHÉRENTS À L'ENTRETIEN, AU DÉNEIGEMENT ET AU FRAIS DE LOCATION DE LEUR STATIONNEMENT, LE CISSS DES LAURENTIDES SE DIT «OUVERT» À EXPLORER DIFFÉRENTES FORMES DE PARTENARIAT AVEC LES MUNICIPALITÉS.

« Nous confirmons que des pourparlers sont en cours avec la Ville de Saint-Sauveur et que différentes modalités d'application de la politique de stationnement sont analysées. Bien que les échanges soient constructifs, il est encore trop tôt pour faire une annonce publique », a fait savoir Alain Paquette, porte-parole du CISSS des Laurentides.

Ces éventuels partenariats avec les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, précise-t-il, devront toutefois tenir compte de la réalité propre de cette communauté tout en respectant les obligations du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Depuis le 1er avril, à l'échelle du Québec, des frais de stationnement sont désormais chargés à tous les employés et clients usagers du réseau de la santé, CLSC inclus. « Tous les employés du CISSS des Laurentides, partout dans la région, doivent payer 1 \$ par jour pour le stationnement », explique Alain Paquette, porte-parole du CISSS des Laurentides.

Pour l'heure, la tarification ne s'applique pas encore aux usagers (clients) des installations de la MRC des Pays-d'en-Haut, notamment les CLSC de Piedmont, Saint-Sauveur et Sainte-Adèle. Les différentes guérites ou bornes de stationnement, nous dit-on, n'ont pas été activées sur l'ensemble du territoire et des appels d'offres sont toujours en cours.

Manifestation

Le 19 avril dernier, plusieurs employés du CISSS ont manifesté pour dénoncer les modalités définies dans la politique de tarification des stationnements et demander des assouplissements dans son application. « Le fait qu'aucune mesure n'est prévue pour la clientèle vulnérable à faible revenu qui visite nos services est inacceptable. En outre, plusieurs employés ont l'exigence de posséder une voiture dans le cadre de leur travail et du même coup l'employeur leur demande de payer jusqu'à 225 \$ par année pour se stationner... C'est une aberration que nos membres ont de la difficulté à digérer », décrie le syndicat.

Or malgré les pourparlers amorcés par la direction du CISSS des Laurentides, le syndicat s'inquiète pour la suite des choses.

« Dans quelques jours, les citoyens du secteur des Pays-d'en-Haut et de plusieurs autres secteurs des Laurentides devront payer entre 3 \$ et 9 \$ pour se stationner au CLSC. Est-ce que l'établissement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter d'imposer des frais de stationnement de façon unilatérale? »